

Ecole Saint Joseph

Menus du mois de Septembre 2021

ATTENTION : les chiffres entre parenthèses correspondent à une liste d'allergènes repris en annexe.

Du 6 au 10	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Potage	Cresson (9)	Crécy (9)	Persil (9)	Tomate
Repas	Saucisse de campagne (p) Petits pois (b) Ps aux herbes	Grillburger de boeuf poireaux à la crème (7) Pâtes (1)	Escalope de poulet Poêlée de légumes (9) Gratin dauphinois (7)	Filet de poisson (4) panais à l'origan Blé au fenouil (1)
	compotine	Petit filou (7)	fruit	Récréé (7)
Dessert du jour				

Du 13 au 17	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Potage	Parisien (9)	Tomate	Crécy	Poireaux (9)
Repas	Boulette (p) sc tomate (1,6,9) Haricot vert (b) Pâtes (1)	Filet de poulet Compote ps purée (7)	Blanc de poisson (4) Chou fleur (b) Croquette au four (1,7) sauce Dugléré (7)	Pain de viande (p) épinard (b) à la crème (7) Riz pilaf (1)
	Gaufre (1,3,6,7)	Laitage (7)	Laitage (7)	fruit
Dessert du jour				

Du 20 au 24	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Potage	Tomate (9)	Dubarry (9)	Asperges (9&7)	Crème de champignons (7,9)
Repas	Emincé de poulet sc curry doux (7) carotte & coriandre Blé gourmet (1)	Pané de blé tomate et mozza (V) céleri braisé (9) poêlée de pâte (1,7)	Filet de poisson (4) haricot beurre & tomate Gratin dauphinois (7)	sauté de dinde sc estragon (7) navets & butternuts riz (1)
	fruit	Crème (b) (7)	compotine	Petit suisse aux fruits (7)
Dessert du jour				

Du 27 au 01/10	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Potage	congé	Dubarry (9)	Asperges (9&7)	Carottes (9)
Repas	Fête de la communauté française	Pâtes (1) sauce bolognaise fromage râpé (7)	Pain de viande (p) romanesco Gratin dauphinois (7)	Filet de merlu (4) Poêlée printanière (9) Purée de potirons (7)
		fruit	fruit	Mousse au chocolat (7)
Dessert du jour				

(b) produit issu de l'agriculture biologique
(p) contient du porc
(v) végétarien

Les substances provoquant des allergies ou intolérances sont énumérées à l'annexe II du Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, et sont également reprises ci-dessous.

SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES

1. Céréales contenant du gluten, à savoir **blé** (comme **épeautre** et **blé de Khorasan**), **seigle**, **orge**, **avoine** ou leurs souches hybridées, et **produits à base de ces céréales**, à l'exception des:

- ☒ sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ;
- ☒ maltodextrines à base de blé ;
- ☒ sirops de glucose à base d'orge;
- ☒ céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.

2. Crustacés et produits à base de crustacés.

3. Oeufs et produits à base d'oeufs.

4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de:

- ☒ la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes;
- ☒ la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.

5. Arachides et produits à base d'arachides.

6. Soja et produits à base de soja, à l'exception:

- ☒ de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées ;
- ☒ des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja;
- ☒ des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja;
- ☒ de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.

7. Lait et produits à base de lait (y compris le **lactose**), à l'exception:

- ☒ du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole;
- ☒ du lactitol.

8. Fruits à coque, à savoir: **amandes**, **noisettes**, **noix**, **noix de cajou**, **noix de pécan**, **noix du Brésil**, **pistaches**, **noix de Macadamia** ou **du Queensland**, et **produits à base de ces fruits**, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.

9. Céleri et produits à base de céleri.

10. Moutarde et produits à base de moutarde.

11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.

12. Anhydride sulfureux et sulfites (E220) en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.

13. Lupin et produits à base de lupin.

14. Mollusques et produits à base de mollusques.